

**PORTANT TARIFICATION SUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX, MATERIELS ET PERSONNELS
DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'ATELIERS DE FORMATION EXTERNE AU SEIN DU
DEPARTEMENT D'ANATOMIE – CENTRE DU DON DU CORPS**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-02-02-02 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 2 février 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification à compter de 2024 de la mise à disposition de locaux, matériels et personnels dans le cadre de la réalisation d'ateliers de formation externe comme suit :

TYPE DE MISE A DISPOSITION	TARIFICATION
Mise à disposition du plateau technique	Forfait de 2610 € HT/jour
Mise à disposition du personnel technique pour préparation et nettoyage	Forfait 69 € HT/jour
Mise à disposition du personnel technique pour évacuation des déchets et EPI	Forfait 58 € HT/jour
Mise à disposition du matériel technique (instruments et autre matériel technique)	Forfait de 92 € HT/jour
Mise à disposition du personnel enseignant pour animation (PU-PH)	Forfait de 138 € HT/jour

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/02/2024

Le Président



Le Directeur Général des Services
Mathias BERNARD

François PAQUIS

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

13 FEV. 2024

13 FEV. 2024

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*